



MUSCLE & SEIN 19 & 20 mars 2027

Le duo gagnant ?



Nom, Prénom : _____

E-mail : _____

Date de naissance : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Tel : _____

Tarifs préférentiels jusqu'au 30/11/2026 = CONGRÈS + REPLAY (Déjeuner du samedi 20 mars inclus)

☐ Kinésithérapeute libéral - Plein tarif	340 €
☐ Kinésithérapeute libéral - Adhérent RKS (À jour de votre cotisation en 2027)	290 €
☐ Kinésithérapeute salarié (Convention à établir avec votre employeur - contactez-nous pour plus d'infos)	440 €
☐ Étudiant en Masso-Kinésithérapie (Une copie de votre carte étudiant est à nous adresser avec ce bulletin d'inscription)	170 €
☐ Kinésithérapeute étranger ressortissant d'un pays francophone à revenus faibles (Nous contacter pour connaître les modalités)	170 €

Inscription à partir du 01/12/2026 = CONGRÈS + REPLAY (Déjeuner du samedi 20 mars inclus)

☐ Kinésithérapeute libéral - Plein tarif	390 €
☐ Kinésithérapeute libéral - Adhérent RKS (À jour de votre cotisation en 2027)	340 €
☐ Kinésithérapeute salarié (Convention à établir avec votre employeur - contactez-nous pour plus d'infos)	490 €
☐ Étudiant en Masso-Kinésithérapie (Une copie de votre carte étudiant est à nous adresser avec ce bulletin d'inscription)	195 €
☐ Kinésithérapeute étranger ressortissant d'un pays francophone à revenus faibles (Nous contacter pour connaître les modalités)	195 €

TOMBOLA - Gagnez 1 lot offert par nos partenaires !

☐ Je participe à la Tombola (et accepte que mes coordonnées : adresse e-mail et adresse postale soient transmises aux partenaires du Congrès*)
☐ Je ne souhaite pas participer à la Tombola

* Liste de nos partenaires : www.ippp.fr/congres-seno-2027. Réservé aux participants du congrès en présentiel.

SOIRÉE du RKS * du vendredi 19 mars

☐ Je suis adhérent RKS & souhaite participer à la soirée organisée par le RKS	25 €
☐ Je suis accompagnant d'un adhérent & souhaite participer à la soirée du RKS	50 €
☐ Je ne souhaite pas participer à la soirée organisée par le RKS	

* Soirée conviviale autour d'un cocktail dînatoire pour les membres du RKS.

REPLAY uniquement

☐ Plein tarif	90 €
☐ Adhérent RKS	70 €

* Replay intégral disponible en illimité pendant 6 mois (un lien de connexion nominatif vous sera adressé par mail, 7 à 10 jours post Congrès).

Règlement (uniquement par virement)

Compte bancaire : IPPP

IBAN : FR76 1751 5900 0008 0204 1397 747

BIC : CEPAPRPP751

Libellé lors du virement : « CONGRES » + « Votre nom »

Ce bulletin complété & signé est à renvoyer à contact@ipp.fr
La date d'envoi du mail faisant foi sur la remise applicable.

LIEU, DATE, SIGNATURE

☐ J'ai lu & j'accepte les conditions générales de vente (page 2)



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

OBJET :

En exécution des présentes conditions générales, l'organisme de formation IPPP s'engage à organiser l'évènement
Congrès IPPP / RKS 2027 - Muscle & sein : Le duo gagnant ?

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉVÈNEMENT :

Il se déroule en une journée et demie de conférences. Le programme du Congrès IPPP / RKS 2027, ses dates, horaires, lieux, prix, nature des conférences, des intervenants et toutes autres conditions particulières de l'évènement sont décrits sur le site internet www.ippp.fr. Sauf mention contraire, et sous réserve du respect des présentes, seul l'accès au Congrès IPPP / RKS 2027, aux supports adressés ou présentés ainsi que l'accès individuel aux replays sont inclus dans l'offre. La participation est nominative. L'inscription au Congrès est acceptée dans la limite des places disponibles. Lorsque toutes les places disponibles sont vendues, une mention est portée sur la présentation de l'évènement du site [ippp.fr](http://www.ippp.fr).

ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT :

- La date de l'évènement Congrès IPPP / RKS 2027 est le **19 & 20 mars 2027**.
- Il est organisé pour un effectif de 150 participants au minimum et 350 au maximum.
- Une convocation sera envoyée par mail 10 à 15 jours avant l'évènement, précisant les horaires exactes, le programme définitif & les conditions d'accès.
- Le 19 mars 2027, le participant doit signer la feuille d'émargement à son arrivée afin de justifier sa présence.
- L'ensemble des pauses et le déjeuner de la journée du samedi 20 mars 2027 sont pris en charge par l'IPPP directement sur le lieu de l'évènement (Espace St Martin, 199 bis rue Saint-Martin, Paris 3^e).

INSCRIPTION :

S'effectue via le présent bulletin d'inscription qui confère à l'inscrit la qualité de « Client » et implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Le client s'engage à donner des informations exactes et exhaustives. Une fois le bulletin d'inscription reçu à l'adresse mail contact@ippp.fr, l'organisateur confirmera sa commande par retour de mail. Le client aura alors 10 jours pour régler sa participation par virement. La facture sera envoyée à l'issue de l'évènement et servira aussi d'attestation de présence. Le prix de l'évènement est net de taxe.

RETRACTATION :

Le client professionnel bénéficie d'un droit de rétractation dans les conditions prévues par l'article L 221-3 du Code de la Consommation d'un délai de 14 jours à compter de sa confirmation d'inscription, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Si le délai de 14 jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. En cas d'exercice du droit de rétractation, le client devra transmettre à l'Organisateur IPPP, dans le délai imparti, un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : IPPP - 104 ter boulevard Voltaire, 75011 Paris. En cas d'annulation de l'évènement du fait de l'Organisateur, la présente inscription est résiliée et les frais déjà versés seront intégralement remboursés par virement. Si le client est empêché de participer à l'évènement, par suite de force majeure dûment reconnue et qu'il en informe l'Organisateur IPPP par mail 15 jours pleins avant le début de celui-ci, les frais seront aussi intégralement remboursés par virement. En outre, la non-participation à l'évènement Congrès IPPP / RKS 2027 est assimilée à une annulation hors délai et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

CONDITIONS D'ACCÈS À L'ÉVÈNEMENT :

Le premier jour du Congrès IPPP / RKS 2027, vendredi 19 mars 2027, le client devra se présenter à l'accueil de l'évènement afin d'obtenir son badge d'accès.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

Les documents et supports de présentation remis ou projetés à l'occasion du Congrès IPPP / RKS 2027 sont la seule propriété de l'Organisateur. Ils sont destinés à l'usage personnel du client et pour ses besoins propres exclusivement. Ils n'emportent aucun droit de reproduction ou de diffusion auprès de tiers, notamment sur un site internet, contenu de formation ou réseau social.

DONNÉES PERSONNELLES :

Les informations à caractère personnel recueillies par l'Organisateur font l'objet de traitements informatiques conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à l'Organisateur afin de traiter l'inscription. L'Organisateur pourra envoyer au client des sollicitations pour des informations utiles à leur activité professionnelle de masseur kinésithérapeute. Tous les clients disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à contact@ippp.fr. En participant à la tombola, vous acceptez que votre adresse e-mail et votre adresse postale soient transmises aux partenaires du Congrès, dont vous trouverez la liste sur notre site : www.ippp.fr/congres-seno-2027.

LITIGE ÉVENTUEL :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

CONGRÈS IPPP / RKS - 2027 MUSCLE & SEIN : LE DUO GAGNANT ?

IPPP • 104 ter boulevard Voltaire • 75011 PARIS
01 73 75 57 33 • contact@ippp.fr • www.ippp.fr
SARL au capital de 225€ • RCS Paris 797 951 001 00032 • N° de TVA intracommunautaire : FR06797951001
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 34437 75 auprès du préfet de région d'Ile de France • Numéro d'agrément ODPIC : 5378

